

Assemblée des délégués du 13 nov. 2025

jeudi 13 novembre 2025 • 19:00 - 20:00 | A définir | Assemblée des délégués

Participants			P	Présent	A	Absent	E	Excusé	O	Online
CS	Clivaz Sébastien	Commission financière							P	
BR	Berset Roger	Membre CD (Commune Gibloux)							P	
NPF	Nicole Pasquier Ferrari	Secrétaire				nicole.ferrari@websud.ch			P	
BS	Beatriz Santos	Suppléante Finances			beatriz.santos@glanerregion.ch				P	
DJ	Dorthe Jonathan	Invité (SEn)							P	
HD	Haller Sobritz Dominique	Délégué / Commission financière							P	
ML	Monney Laure	Membre CD (Commune Villaz)							P	
RY	Rumo Yves	Délégué (Commune Gibloux)						E		
DC	Demole Christian	Membre CD (Commune Chénens)							P	
MF	Monney Florence	Déléguée (Commune Chénens)							P	
NY	Nicolet Yves	Délégué (Commune Cottens)							P	
SM	Sauthier Marc-Antoine	Délégué (Commune Cottens)							P	
BV	Bard Valentin	Préfet de la Glâne						E		
KD	Kaecch Dominique	Délégué (Commune Villaz)							P	
MF	Mouillet Frédéric	Délégué							P	
AD	Ayer Dominique	Délégué (Commune Gibloux)							P	
GL	Graden Lise-Marie	Préfète de la Sarine						A		
MP	Marti Patrick	Délégué (Commune Massonnens)						E		
BF	Berset Fabrice	Membre CD (Commune Villorsonnens)							P	
BD	Barras Dominique	Délégué (Commune Massonnens)						E		
PJ	Piller Joseph	Membre CD (Commune Massonnens)							P	
BJ	Bernold Jean-Claude	Membre CD (Commune Cottens)							P	
CJ	Crausaz Jacques	Commission financière							P	

 Georges Python	Vice-président	georgespython@bluewin.ch 079 222 54 11	
 Laura Casalderrey	Finances	laura.casalderrey@glanerregion.ch 026 651 90 50	
 Nicolas Losey	Membre CD (Commune Autigny)	n.losey@autigny.ch 078 404 58 93	
 Nicolas Pasquier	Chef exploitation	aegn.np@bluewin.ch 026 477 32 20	
 Willy Schorderet	Président	willy.schorderet@bluewin.ch 079 658 97 83	

1 Souhaits de bienvenue

Nicole Pasquier Ferrari

M. Python adresse les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à toutes les personnes. Il salue particulièrement la présence de M. Dorthe du Service de l'environnement. Il excuse tout particulièrement le président M. Schorderet qui préside actuellement l'assemblée des délégués de l'AIMPGPS et M. Nicolas Pasquier, chef d'exploitation, qui assiste également à l'assemblée des délégués de l'AIMPGPS.

Les délégués de la Commune de Massonnens étant excusés, leur commune sera représentée par leur syndic M. Josef Piller et membre du comité de direction. Le délégué de la Commune de Villorsonnens ayant démissionné du Conseil communal, la Commune sera représentée par leur vice-syndic M. Fabrice Berset et membre du comité de direction.

2 Constitution de l'assemblée

Nicole Pasquier Ferrari

La convocation ainsi que le tractanda ont été adressés par voie électronique aux membres et par insertion dans la Feuille officielle no 44 du 31 octobre 2025.

La convocation et le tractanda ne soulèvent aucune remarque.

Un scrutateur est nommé pour cette assemblée, il s'agit de M. Dominique Ayer de la Commune de Gibloux.

3 Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 22 mai 2025

Nicole Pasquier Ferrari

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 22 mai 2025 n'apporte aucune remarque et est accepté à l'unanimité par les délégués, à main levée, avec remerciements à son auteure.

4 Coopération avec l'AIMPGPS, acceptation de la convention

Nicole Pasquier Ferrari

Suite à la démission de M. Bourqui, chef d'exploitation de l'AIMPGPS, une réflexion stratégique s'est engagée au sein de l'ABVGN afin de repenser l'organisation de l'exploitation des deux sites. Cette situation a conduit à une série de discussions et de validations entre les deux associations, avec pour objectif d'instaurer une nouvelle dynamique opérationnelle et de bâtir une synergie durable.

Le 28 juin, les présidents des deux associations ont analysé les perspectives d'une collaboration commune, couvrant la stratégie, la planification opérationnelle, la gestion et la formation du personnel, l'optimisation des processus, ainsi que la standardisation des procédures et des fournisseurs. Les

membres du bureau ont été informés et ont avalisé cette collaboration le 16 juillet, suivis par la validation de l'AIMPGPS le 22 juillet.

Un entretien avec les chefs d'exploitation des deux stations d'épuration a eu lieu le 24 juillet pour anticiper la planification des travaux et la passation des responsabilités.

Le Comité de direction a validé la collaboration le 21 août.

Au 1er septembre 2025, l'AEGN comptait 3 personnes à temps complet, tandis que l'AIMPGPS disposait d'une personne à temps complet, d'une à 50 %, et de personnel temporaire via la Société Vamax (30 à 60 %). Il a été décidé de résilier le contrat avec Vamax et de lancer une campagne de recrutement, qui a permis de retenir deux nouveaux collaborateurs qui vont débuter le 1er janvier 2026.

Dès janvier 2026, l'AEGN comptera 5 EPT et l'AIMPGPS 1,5 EPT, avec du personnel temporaire jusqu'au 31 mars 2026. L'organisation de l'exploitation sera répartie entre les deux sites, avec une équipe renforcée et une répartition claire des responsabilités. M. Nicolas Pasquier a été nommé responsable des deux stations d'épuration.

Sur le plan financier, selon la convention signée, l'AEGN facturera à l'AIMPGPS les charges suivantes :

- 50 % du salaire et charges sociales employeur du chef d'exploitation
- 100 % du salaire et charges sociales employeur du responsable technique
- 100 % du salaire et charges sociales employeur de l'agent d'exploitation qui débutera le 1er janvier 2026
- Heures effectives de la responsable des finances.

5 Anticipation des amortissements comptables, acceptation

Nicole Pasquier Ferrari

Lors du dernier rapport de l'organe de révision, il a été notifié que les immobilisations appartiennent au patrimoine administratif et sont amorties en fonction de la durée d'utilisation du bien. Dans ce cas, l'agrandissement de la Step est amorti sur une durée de vie de 33 ans et les installations sur 20 ans. En cas de réduction de la durée de vie, un réexamen de la situation doit être fait et les amortissements doivent être ajustés en conséquence.

En tenant compte de cette recommandation et pour ne pas surcharger la masse financière des communes, il est proposé de commencer à amortir la dette des communes membres, selon les informations suivantes :

Agrandissement de la Step 2011-2015

	Engagement financier	Amortissement	Total
Construction génie civil	CHF 1'909'898.00	3 % - 33.33 ans	CHF 57'302.67
Installations techniques	CHF 4'814'743.00	5 % - 20 ans	CHF 240'737.00
Total	CHF 6'724'641.70		CHF 298'039.82

Tableau des hypothèques

Banques	Montant	Échéance	Taux
BCF	CHF 2'000'000.00	21.11.2028	0.380 %
BCF	CHF 1'217'000.00	30.09.2027	1.15 %

Les amortissements ont été adaptés en vue d'amortir toutes les installations d'ici au 31 décembre 2032. L'amortissement annuel total dès 2026 est de CHF 534'891.78 ce qui représente une **hausse annuelle de CHF 236'851.88 durant les années 2026 à 2032**.

Ce montant sera couvert par une augmentation de la contribution annuelle des communes de **CHF 137'171.80** dès 2026.

Le solde de CHF 99'680.08 sera prélevé durant la même période **2026 à 2032**, au compte de résultats reportés, dont le capital est issu de la réévaluation MCH2.

6 Budgets 2026

6.1 Présentation du compte de résultats

Nicole Pasquier Ferrari

M. Python présente les budgets 2026.

Tous les documents ont été transmis aux délégués lors de l'envoi de la convocation.

I. INTRODUCTION

L'art. 35 (OFco) stipule que le message au budget doit contenir des explications sur les points suivants :
a) Les charges et les dépenses nouvelles ; b) les dépenses liées qui ne figuraient pas dans le budget de l'année précédente ; c) les variations importantes avec le budget de l'année précédente.

Le budget du compte de résultats 2026 a été élaboré en tenant compte des éléments suivants :

• L'équipe du personnel de la STEP constituée de cinq employés à plein temps ; • La convention que l'AEGN propose de signer avec l'AIMPGPS (STEP de Romont). Celle-ci prévoit la mise à disposition de 2,5 EPT de personnel

spécialisé pour la conduite et l'exploitation de la STEP de Romont et des installations annexes afin d'assurer les besoins en personnel de la STEP. • Adéquation des charges en fonction de la hausse des coûts des fournitures ; • Entretien minimum nécessaire des installations sans nouvel investissement prévu compte tenu du projet de construction de la nouvelle STEP ; • Les plans d'amortissement ont été modifiés de manière à ce que la valeur nette comptable des installations soit entièrement amortie au 31 décembre 2032.

II. EXPLICATION DES ECARTS

A. Charges du budget 2026 du compte de résultats

0. Administration générale

0110.3102.00 - Imprimés et publications (frais FOF)

	Compte de résultats	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025
0110.3102.00	Imprimés et publications (frais FOF)	474.35	500.00	1 300.00	800.00

L'exercice 2026 sera marqué par le changement de législature. Par conséquent, une séance constitutive est prévue en plus des deux Assemblées des délégué·e·s ordinaires.

0220.3130.00 - Mandat de prestations adm. Mandat AGR

	Compte de résultats	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025
0220.3130.00	Mandat de prestations adm. mandat AGR	16 461.25	13 000.00	14 000.00	1 000.00

Dans le cadre de la convention entre l'AIMPGPS et l'AEGN, l'AGR est tenue d'effectuer des tâches administratives supplémentaires pour la facturation des charges salariales du personnel alloué. Un montant de CHF 1'000.00 est prévu à cet effet, ce qui correspond à environ 15 heures de travail, et sera refacturé à l'AIMPGPS.

7. Traitement des eaux usées

1. Charges du personnel

	Compte de résultats	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025
7206.3010.00	Salaires du personnel d'exploitation	311 612.70	305 500.00	520 000.00	214 500.00
7206.3010.01	Indemnités du service de piquet et interventions du personnel	25 170.00	30 000.00	32 000.00	2 000.00
7206.3050.00	Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, frais administratifs	21 507.25	23 000.00	37 800.00	14 800.00
7206.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	23 324.85	25 200.00	41 400.00	16 200.00
7206.3053.00	Cotisations patronales aux assurances accidents	3 985.60	4 100.00	6 800.00	2 700.00
7206.3054.00	Cotisations patronales à la caisse pour allocations familiales	8 068.25	8 600.00	14 100.00	5 500.00
7206.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance IJM	3 249.45	3 500.00	5 800.00	2 300.00
7206.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	370.00	10 000.00	16 000.00	6 000.00
7206.3099.00	Autres charges du personnel	1 345.50	2 000.00	3 500.00	1 500.00
7206.3101.01	Carburant véhicules	1 375.26	2 000.00	3 000.00	1 000.00
7206.3112.00	Acquisition de vêtements, linge	450.00	2 000.00	6 000.00	4 000.00
7206.3170.00	Frais de déplacement du personnel d'exploitation et autres frais	1 948.15	3 000.00	10 000.00	7 000.00

L'augmentation de la masse salariale s'explique en grande partie par l'engagement de deux nouveaux collaborateurs, dont 1 EPT sera mis à disposition de la STEP de Romont, selon la proposition de convention liant l'AEGN et l'AIMPGPS. Une réserve est prévue pour le paiement d'heures supplémentaires, si nécessaire.

Cette hausse de la masse salariale n'est pas sans incidence, puisqu'elle entraîne une augmentation des coûts liés au personnel, notamment les indemnités de piquet, les charges sociales, la formation, les frais de déplacement et d'autres charges associées.

2. Acquisition de fournitures, matériel et honoraires

	Compte de résultats	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025
7206.3113.00	Acquisition de matériel informatique	0.00	10 000.00	3 000.00	-7 000.00
7206.3118.00	Acquisition de logiciels	209.99	500.00	3 000.00	2 500.00
7206.3130.10	Frais de téléphone et de connexion informatique	2 474.40	5 000.00	3 000.00	-2 000.00

7206.3113.00 - Acquisition de matériel informatique

La baisse significative de 70% du budget 2026 s'explique par l'acquisition de nouveau matériel informatique effectuée en 2025. Il n'est plus nécessaire de prévoir un montant aussi élevé pour l'exercice 2026, ce qui justifie l'écart observé.

7206.3118.00 - Acquisition de logiciels

Le montant de CHF 3'000.00 constitue une réserve pour l'acquisition de nouveaux logiciels en vue de garantir la sécurité du réseau.

7206.3130.10 - Frais de téléphone et de connexion informatique

Seuls les frais liés au Wi-Fi et à la téléphonie de la STEP sont comptabilisés sur le compte 7206.3130.10. Quant à l'indemnisation des frais de téléphone engagés par les employés lors des services de piquet, elle est imputée au compte 7206.3170.00.

	Compte de résultats	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025
7206.3130.23	Frais d'élimination du sable et autres matières	16 018.65	13 000.00	16 000.00	3 000.00
7206.3132.10	Honoraires réfection de chambres + STAP	4 471.18	0.00	3 000.00	3 000.00

7206.3130.23 - Frais d'élimination du sable et autres matières

Ajustement du budget afin de refléter la tendance observée au cours des exercices précédents.

7206.3132.10 - Honoraires réfection de chambres + STAP

Il s'agit des honoraires d'ingénieurs liés aux travaux sur collecteurs et chambres auparavant comptabilisés dans le compte d'entretien. Une partie du montant couvre également leur appui à l'administration.

3. Approvisionnement en énergie

	Compte de résultats	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025
7206.3120.21	Huile de chauffage	13 534.05	15 000.00	5 000.00	-10 000.00

Les CHF 5'000.00 constituent une réserve destinée à couvrir d'éventuelles difficultés liées au chauffage du digesteur.

4. Frais d'entretien des installations et machines

	Compte de résultats	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025
7206.3144.00	Entretien des immeubles	0.00	0.00	23 000.00	23 000.00
7206.3150.00	Entretien des meubles et appareils de bureau	0.00	0.00	1 000.00	1 000.00
7206.3151.00	Entretien des machines, installations et automatisation	182 012.98	145 000.00	130 000.00	-15 000.00
7206.3158.00	Entretien des immobilisations incorporelles (maintenance logiciels)	450.00	2 000.00	3 000.00	1 000.00

7206.3144.00 - Entretien des immeubles

Montant prévu pour réaliser les travaux d'étanchéité de la STAP de Posat.

7206.3150.00 - Entretien des meubles et appareils de bureau

Montant prévu en réserve.

7206.3151.00 - Entretien des machines, installations et automatisation

Pour ce qui est du compte 7206.3151.00 concernant l'entretien des machines, des installations et de l'automatisation, nous avons estimé la charge sur la base des années précédentes ainsi qu'en fonction de la durabilité espérée des diverses installations techniques et de leur besoin en maintenance. L'objectif est de maintenir l'entretien minimum nécessaire en gardant la vision de la nouvelle STEP régionale. Bien entendu, un montant de sécurité suffisant doit être réservé au budget en cas de pannes imprévues.

7206.3158.00 - Entretien des immobilisations incorporelles (maintenance logiciels)

Le compte d'entretien des immobilisations incorporelles prévoit des honoraires pour la mise en sécurité du réseau, l'entretien des logiciels informatiques ainsi que la maintenance annuelle du site internet.

5. Amortissements comptables et frais financiers

	Compte de résultats	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2026/B2025
7206.3300.20	Amortissement agrandissement Step	57 302,70	57 302,70	190 981,54	133 678,84
7206.3300.60	Amortissement planifiés, biens meubles PA	240 737,20	240 737,20	343 910,24	103 173,04
7206.3401.00	Intérêts passifs des engagements courants	16 780,90	24 100,00	19 150,00	-4 950,00

Les amortissements ont été adaptés en vue d'amortir toutes les installations d'ici au 31.12.2032.

L'amortissement annuel total dès 2026 est de CHF 534'891.78, ce qui représente **une hausse annuelle de CHF 236'851.88 durant les années 2026 à 2032.**

Ce montant sera couvert par une augmentation de la contribution annuelle des communes de CHF 137'171.80 dès 2026. Le solde, soit CHF 99'680.08, sera prélevé, durant la même période 2026 à 2032, au compte de résultats reportés, dont le capital est issu de la réévaluation MCH2.

7206.3401.00 - Intérêts des engagements courants

Le montant des intérêts des emprunts a été adapté en fonction des contrats en vigueur.

B. Revenus du budget 2026 du compte de résultats

1. Facturation récupération produits biologiques

	Compte de résultats	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
		Revenus	Revenus	Revenus	B2026/B2025
7206.4240.02	Facturation récupération produits biologiques	1 562.50	0.00	10 000.00	10 000.00

Récupération de sang dès le 01.11.2024 selon autorisation favorable avec conditions délivrée par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV). La STEP est autorisée à la prise en charge de sang provenant des abattoirs Marmy SA livré par l'entreprise Cotting & Fils SA à Villorsonnens.

Riche en matières organiques, l'apport de sang favorise la production de biogaz et augmente l'énergie générée. Il est facturé CHF 25.00 par tonne.

2. Refacturation AIMPGPS

Compte de résultats	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	B2025	B2026	Différence
	Revenus	Revenus	Revenus	Revenus	Revenus	B2026/B2025
Refacturation à l'AIMPGPS	0.00	0.00	0.00	0.00	280 000.00	280 000.00

Dès le 1er septembre 2026, l'AEGN facturera, selon la convention liant l'AEGN et l'AIMPGPS, les éléments suivants :

- 50% du salaire du chef d'exploitation ; - 100% du salaire du responsable technique ; - 100% du salaire d'un agent d'exploitation (à partir du 01.01.2026) ; - Les charges sociales des trois employés au prorata de 2,5 EPT ; - Les indemnités du personnel (service de piquet, natel, déplacements, etc.) ;

3. Contribution des communes

	Compte de résultats	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Différence
		Revenus	Revenus	Revenus	B2026/B2025
7206.4612.11	Participation des communes charges d'exploitation (HT)	1 672 570,30	1 664 479,90	1 794 921,70	130 441,80
7206.4612.14	Participation des communes à la taxe EU micropolluant (HT)	131 166,00	135 000,00	135 000,00	0,00

La contribution des communes 2026 pour les charges d'exploitation est de CHF 1'794'921.70, ce qui correspond à une augmentation de CHF 130'441.80, soit 7.8 % par rapport au budget 2025. La participation à la taxe EU micropolluant est quant à elle de CHF 135'000.00.

La répartition de la contribution 2026 entre les communes membres est la suivante :

Répartition des charges par commune selon la clé 2025-2029					
Communes	Clé en %	Exploitation	Amortissements	Intérêts	Montant HT en CHF
Autigny	3,79%	50 807,22	16 494,52	725,79	68 027,53
Chénens	4,82%	64 614,99	20 977,20	923,03	86 515,23
Cottens	9,33%	125 074,25	40 605,25	1 786,70	167 466,19
Gibloux	55,40%	742 670,24	241 107,28	10 609,10	994 386,62
Massonnens	2,43%	32 575,61	10 575,64	465,35	43 616,60
Villaz	14,37%	192 638,47	62 539,92	2 751,86	257 930,25
Villorsonnens	9,86%	132 179,22	42 911,87	1 888,19	176 979,28
TOTAL	100,00%	1 340 560,00	435 211,70	19 150,00	1 794 921,70

IV. Budget 2026 du compte des investissements

Aucun investissement n'est prévu pour l'année 2026.

Le Comité de direction de l'AEGN recommande aux délégué-e-s d'approuver les budgets tels que présentés.

6.2 Rapport de la commission financière

Nicole Pasquier Ferrari

La parole est donnée à Mme Dominique Haller Sobritz pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Les membres de la Commission financière (COFI) de l'AEGN ont rencontré le mardi 16 octobre M. Georges Python et Mme Laura Casalderrey dans les locaux de la Step à Autigny.

Lors de cette séance, Mme Casalderrey et M. Python ont présenté les différents éléments ayant évolué dans la gestion de l'AEGN des derniers mois. Ils ont également répondu à satisfaction et en détail aux questions de MM Sébastien Clivaz, Jacques Crausaz et Mme Dominique Haller Sobritz concernant les différents postes figurant au budget 2026.

En l'occurrence, M. Python a expliqué les choix effectués dans le domaine du personnel, suite à la démission du responsable de la Step de Romont. La COFI a ainsi pris connaissance de la convention qui

lie actuellement et pour un temps, jusqu'à l'acceptation des statuts de l'ABVGN entrés en force, les deux associations AEGN et AIMPGPS.

La COFI relève aussi la très bonne présentation des comptes et documents et mis à jour, selon les principes de MCH2. En outre, ils ont été reçus à temps.

Budget 2026 - Compte de résultat

Les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 2'399'601.78 équilibré par des recettes qui comprennent un solde à charge des communes de CHF 1'794'921.70. L'ensemble des charges et recettes sont augmentées comptablement en raison de la gestion du personnel de la Step de Romont et de la facturation qui est faite à l'AIMPGPS pour les charges salariales induites. L'augmentation des participations communales de CHF 131'021.80 s'explique essentiellement par l'amortissement extraordinaire de CHF 99'680.00 destiné à amortir totalement les installations actuelles d'ici 2032.

Les détails et explications de chaque poste du budget qui figurent dans le "Message aux délégués", ont été confirmés lors de leur séance du 16 octobre 2025.

La perspective de plus en plus proche de la fusion de l'AEGN avec l'AIMPGPS au sein de l'ABVGN, encourage pour 2025 et les années suivantes à une limitation stricte des dépenses. Aucun investissement n'est prévu actuellement pour 2026.

Concernant la planification financière à l'horizon 2031, les charges et revenus restent stables avec comme augmentation principale l'amortissement extraordinaire énoncé précédemment.

A l'appui de ces constatations, la COFI recommande à l'assemblée d'approver le budget 2026 établi selon les documents reçus. Elle prend également acte de la planification présentée ce soir.

M. Python remercie la COFI pour leur collaboration et leur esprit constructif.

6.3 Approbation de la convention, de l'anticipation des amortissements comptables et du budget 2026

Nicole Pasquier Ferrari

Convention AIMPGPS / AEGN

Acceptez-vous la convention entre l'AIMPGPS et l'AEGN telle que présentée ?

Les délégués acceptent par main levée, à l'unanimité.

Anticipation des amortissements comptables

Acceptez-vous l'anticipation des amortissements comptables telle que présentée ?

Les délégués acceptent par main levée, à l'unanimité.

Budgets 2026

Acceptez-vous les budgets 2026 tels que présentés ?

Les délégués acceptent par main levée, à l'unanimité.

M. Python remercie les délégués pour la confiance témoignée et les responsables des finances pour le travail accompli.

7 Présentation du plan financier à cinq ans

Nicole Pasquier Ferrari

Le plan financier pour la période 2027-2031 a été remis aux délégués. Il a été élaboré en tenant compte de l'évolution des charges durant les cinq derniers exercices ainsi que des besoins actuels au niveau de l'exploitation. Les amortissements ont été planifiés de manière à permettre l'amortissement complet des installations d'ici au 31 décembre 2032, ainsi que l'amortissement financier des dettes par la même occasion.

La projection des coûts pour les années à venir est limitée au strict nécessaire concernant l'entretien des installations ou nouvelles acquisitions. Aucun investissement n'a été prévu dans le cadre de l'actuelle STEP à ce jour car la priorité est donnée au projet de la nouvelle STEP.

M. Python précise que le contrat conclut avec le Groupe E arrivera à échéance à fin 2026.

8 Information concernant la formation continue et le recrutement du personnel

Nicole Pasquier Ferrari

Recrutement du personnel

Lors du processus de recrutement, un total de 12 dossiers ont été déposés pour le poste d'exploitant à 100%. Après analyse, 9 candidatures n'ont pas été retenues. Trois personnes ont été convoquées pour un entretien et à l'issue de l'entretien, une personne a retiré sa candidature. Les deux nouveaux collaborateurs qui vont débuter au sein de notre association à partir du 1er janvier 2026, sont les suivantes :

- Monsieur Olivier Magistra, né le 31 mars 1980, détenteur d'un CFC de réparateur auto
- Monsieur Samuel Chenaux, né le 1er mai 1980, détenteur d'un CFC d'agriculteur et d'un diplôme d'agent d'exploitation de Step dès 2023.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre association.

Formation continue

Monsieur Villoz, collaborateur de l'AEGN, a complété les cours de base I et II ainsi que le cours complémentaire. Il a réussi l'examen des cours de base et attend actuellement le résultat de l'examen du cours complémentaire, qui a eu lieu le 7 novembre dernier. Une fois l'ensemble de la formation validée, il obtiendra le titre d'agent d'exploitation.

Monsieur Baillif, collaborateur de l'AIMPGPS, a également suivi l'ensemble des cours nécessaires pour obtenir ce même titre.

Enfin, Monsieur Chenaux, nouveau collaborateur de l'AEGN, était déjà inscrit à ladite formation par son employeur actuel. Il suivra donc le cursus l'année prochaine.

Nouvelle organisation

Station d'épuration à Autigny

Nicolas Pasquier, responsable de la Step
Nicolas Villoz
Olivier Magistra

Station d'épuration à Romont

Nicolas Pasquier, responsable de la Step
Laurent Demierre, responsable technique
Raphaël Ballif
Samuel Chenaux
Christophe Lazzari (50 % - travaux de conciergerie)

9 Information concernant la Step

Nicole Pasquier Ferrari

La station d'épuration fonctionne de manière satisfaisante, malgré un taux de charges hydrauliques particulièrement élevé. L'association bénéficie de la présence d'un personnel conscientieux et professionnel, dont l'engagement remarquable permet de garantir la qualité des rejets dans la Glâne. Toutefois, il est important de souligner que la station atteint actuellement la limite de sa capacité d'absorption en ce qui concerne les charges biologiques, par rapport au nombre d'équivalents habitants desservis. Ainsi, la station se trouve proche de la saturation, ce qui nécessite une attention particulière pour assurer la pérennité et l'efficacité du service rendu à la collectivité.

10 Renouvellement du mandat de la fiduciaire Anagest Révision SA pour 2025-2026, sur proposition de la commission financière

Nicole Pasquier Ferrari

La parole est donnée à Mme Haller Sobritz qui propose aux délégués de renouveler le mandat de l'organe de révision à la Fiduciaire Anagest Révision SA pour les années 2025 et 2026 au tarif de CHF 2'700.00 (Hors TVA).

Acceptez-vous de renouveler le mandat à la Fiduciaire Anagest Révision SA pour les années 2025 et 2026 ?

Les délégués acceptent par main levée, à l'unanimité.

M. Python les remercie pour la confiance témoignée.

11 Divers

Nicole Pasquier Ferrari

Dates importantes 2026

Assemblée des délégués

Comptes 2025 - Mercredi 1er avril 2026 (avant la nouvelle législature)

Budgets 2027 - Jeudi 12 novembre 2026

Comité de direction

Comptes 2025 - Jeudi 12 mars 2026

Budgets 2027 - Jeudi 8 octobre 2026

Commission financière

Comptes 2025 - Mardi 24 mars 2026

Budgets 2027 - Mardi 13 octobre 2026

Assemblée constitutive

Jeudi 18 juin 2026.